

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 MARS 2025

### DÉLIBÉRATION N° B\_2025\_14 VULGARISATION DE L'HISTOIRE DU PAYSAGE DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Date de la convocation  
18/03/25

**Le 25 mars 2025 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoufiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P BRUGERE	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		G. BARAT	x		
<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>6</b>

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe					
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry			x		
87 LARDY Brigitte		C HORNEBECK	x		
<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>4</b>

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie			x		
CGS NICOUX Renée	x				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
<b>TOTAL = 4 x 1 voix chacun</b>	<b>3</b>			<b>3</b>	<b>3</b>

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
<b>TOTAL = 8 x 1 voix chacun</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL EPCI et communes</b>	<b>7</b>	<b>1</b>		<b>8</b>	<b>8</b>

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **CODE PROJET : 2101 et 2102**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

##### **Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

##### **Orientation 2 : Accompagner la mutation des paysages**

##### **Mesure 9 : Approfondir et partager la connaissance du paysage**

##### **Mesure 10 : Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages**

##### **Mesure Phare 11 : Préserver et valoriser les paysages emblématiques**

##### **Mesure Phare 12 : Développer un urbanisme au service de la qualité de vie**

### **Contrat de Parc 2023 – 2026 – Fiche action 2.2 : Conservation et mise en valeur des paysages**

#### **Le rapporteur, Gérard SALVIAT, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération en date du 23 novembre 2015 du Bureau syndical approuvant les orientations de la charte des paysages ;

Vu la délibération en date du 3 juin 2016 du Bureau syndical validant les objectifs du plan d'action de la charte des paysages ;

Vu la délibération n°B.2023-41 en date du 27 juin 2023 du Bureau syndical sur la réalisation d'un document de présentation de l'histoire du paysage du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Considérant :

- la charte du Parc 2018-2033 en particulier les mesures de l'orientation 2
- le Contrat de Parc 2023-2026

#### **Contexte :**

---

La protection des paysages et des patrimoines naturels et culturels, intègre pleinement les missions des parcs naturels régionaux, de même que la contribution à l'accueil, l'éducation et l'information du public. La mesure 9 de la charte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) vise à approfondir et partager la connaissance du paysage. Cette mesure illustre l'articulation des missions fixées par le Code de l'Environnement par divers outils, en particulier la charte des paysages qui constitue une bonne base de connaissance et de réflexion pour :

- I- Conserver et valoriser la qualité des paysages
- II- Accompagner la mutation des paysages
- III- Bâtir et partager une culture commune contemporaine du paysage

En 2023-2024, conformément à la délibération n°B.2023-41 de juin 2023, le PNR ML a confié à un bureau d'étude privé une étude bibliographique sur l'histoire de la formation du paysage depuis la dernière glaciation. Cette étude a permis d'obtenir une liste bibliographique, une synthèse d'une quarantaine de pages et un diaporama de présentation comprenant de nombreux documents historiques. En complément de ce rendu, un ensemble d'illustrations graphiques sous la forme de blocs diagrammes dessinés du paysage à différentes époques a été réalisé par un paysagiste. Il convient désormais de transmettre cette connaissance.

**Description du projet :**

Afin de partager avec différents publics et sous différentes formes cette connaissance et ces documents ressources, il est proposé d'initier une série d'actions de valorisation/vulgarisation de l'histoire du paysage de Millevaches en Limousin.

Il est ainsi proposé l'organisation de conférences ou d'animations, la création d'un jeu, de supports graphiques ou pédagogiques (vidéo, plaquette...). Ces productions ou animations pourront être réalisées en internes et en faisant appel à des prestations extérieures.

**Plan de financement prévisionnel concernant l'exercice budgétaire 2025 :**

Dépenses sollicitées en TTC		Recettes en TTC	
Réalisation d'actions de valorisation de l'histoire du paysage (prestations externes d'animation, d'études ou de production...)	8 000 €	Région CP 2025 (35 %)	2 800 €
		DREAL NA (50%)	4 000 €
		Autofinancement PNR ML (15%)	1 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le principe de réalisation d'actions de valorisation de l'histoire du paysage ;
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- D'autoriser le Président à :
  - Solliciter les financements correspondants au plan de financement ci-dessus ;
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente opération et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Engager les commandes publiques de prestations ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de valider le principe de réalisation d'actions de valorisation de l'histoire du paysage ;
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

- D'autoriser le Président à :
- Solliciter les financements correspondants au plan de financement ci-dessus ;
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente opération et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Engager les commandes publiques de prestations ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	3	3	3		
TOTAL = 24		9	13			

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 31/03/2025  
Et qu'elle a été affichée le 31/03/2025

